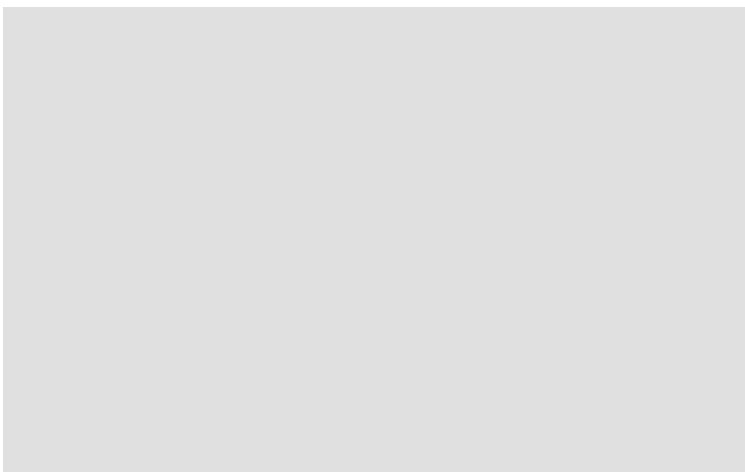


DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE CIBLE SUR LA TORTUE D'HERMANN

PROJET AGRICOLE, PARCELLE D482, VAUTAILLEDE,

GONFARON, VAR





Rédacteur :

Rascas Biodiv

Antoine Catard

Ecologue

689, chemin de Rascas

83340 Les Mayons

Tel : 06 15 77 69 59

Courriel : antoine.catard@gmail.com

Cartographies et illustrations : © A. Catard sauf mentions contraires

Date : 09 juin 2025

1. Table des matières

1.	Table des matières	3
2.	Contexte du projet et objectifs de l'étude	4
2.1.	Présentation du demandeur	4
2.2.	Présentation du bureau d'étude	4
2.3.	Présentation du projet	4
2.4.	Objectifs de l'étude	6
2.4.1.	Implications du projet vis-à-vis du patrimoine naturel	6
2.4.2.	Statut général de la Tortue d'Hermann	7
3.	État initial	8
3.1.	Méthode	8
3.2.	Résultats	9
3.2.1.	Description générale de la zone	9
3.2.2.	Statut de la Tortue d'Hermann sur un périmètre élargi	11
3.2.3.	Statut de la Tortue d'Hermann sur le périmètre du projet	11
3.2.4.	Evaluation de la qualité des habitats pour l'espèce	12
3.2.5.	Evaluation de la fonctionnalité du site pour l'espèce	13
3.2.6.	Autres enjeux écologiques constatés	14
3.3.	Synthèse sur l'état de conservation du site	15
4.	Préconisations et mesures	16
4.1.	Mesures pour éviter les impacts sur les individus	16
4.2.	Mesures pour préserver les habitats et leurs fonctionnalités	16
5.	Conclusion	19

2. Contexte du projet et objectifs de l'étude

2.1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

QUARANTA Clément

Domicilié au 6 bis, rue du 4 septembre

83590 GONFARON

Contact : quaranta.clement@orange.fr

Tel : 06 87 06 35 93

Le demandeur est le propriétaire de la parcelle concernée par le projet. Monsieur Quaranta est agriculteur sur la commune de Gonfaron (viticulteur et oléiculteur).

2.2. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE

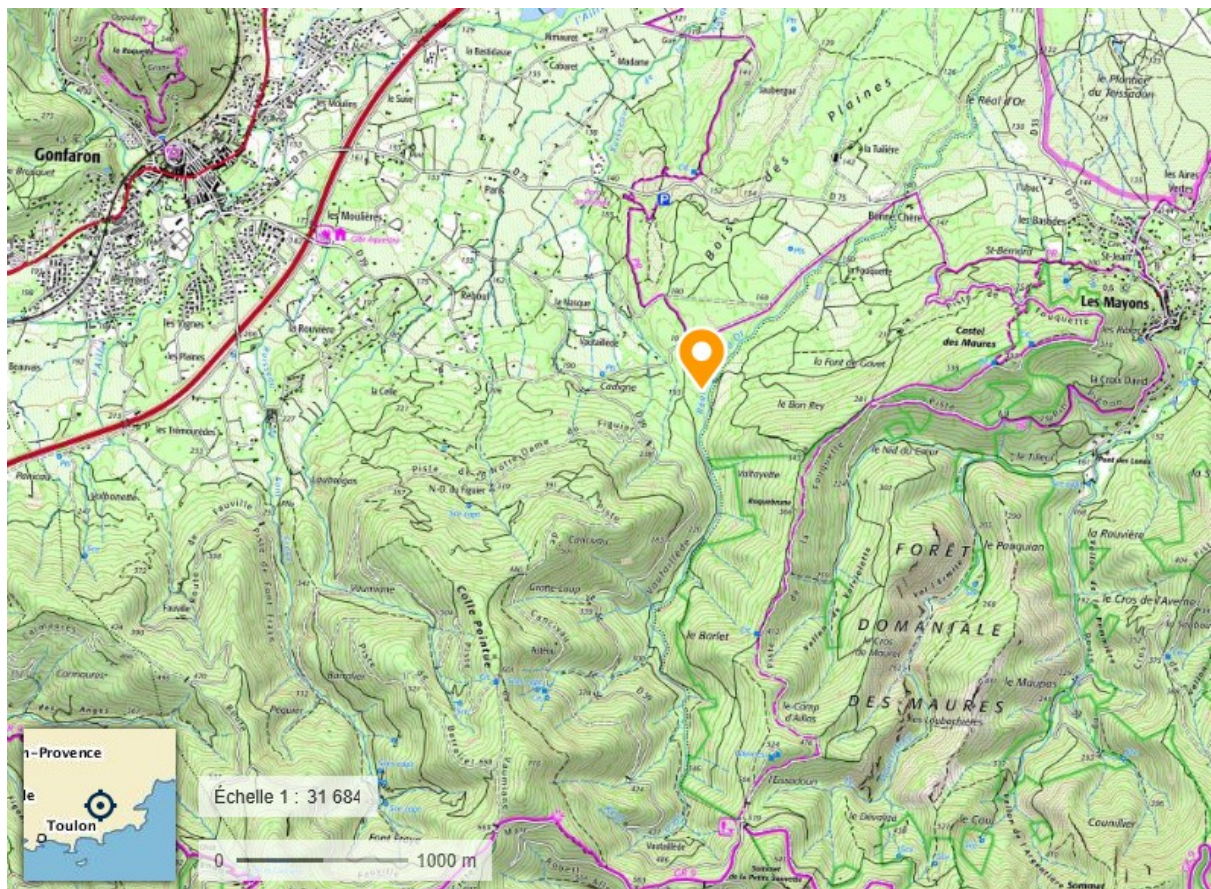
RASCAS BIODIV est un bureau d'étude indépendant créé en 2021 par Antoine CATARD. Spécialisé sur le domaine méditerranéen, il a pour objectif d'accompagner les acteurs publics et privés dans leurs projets de territoire. Antoine CATARD bénéficie de 30 ans d'expérience en matière de conservation, d'études, d'éco-interprétation et de gestion des espaces naturels et agricoles. Il est spécialisé dans les inventaires, l'étude des populations, la conservation des habitats de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni* (ancien animateur du Plan National d'Actions Tortue d'Hermann et membre de son conseil scientifique, est à l'origine de plusieurs programmes européens de conservation de l'espèce). Il est particulièrement rodé à la prospection de cette espèce et la caractérisation des sites, pour avoir mené un grand nombre de diagnostics Tortue d'Hermann (plus d'une centaine dans le Var), ainsi que divers suivis télémétriques. Naturaliste polyvalent, il s'attache à avoir une vision globale des enjeux biologiques et du fonctionnement des écosystèmes concernés par un projet.

2.3. PRESENTATION DU PROJET

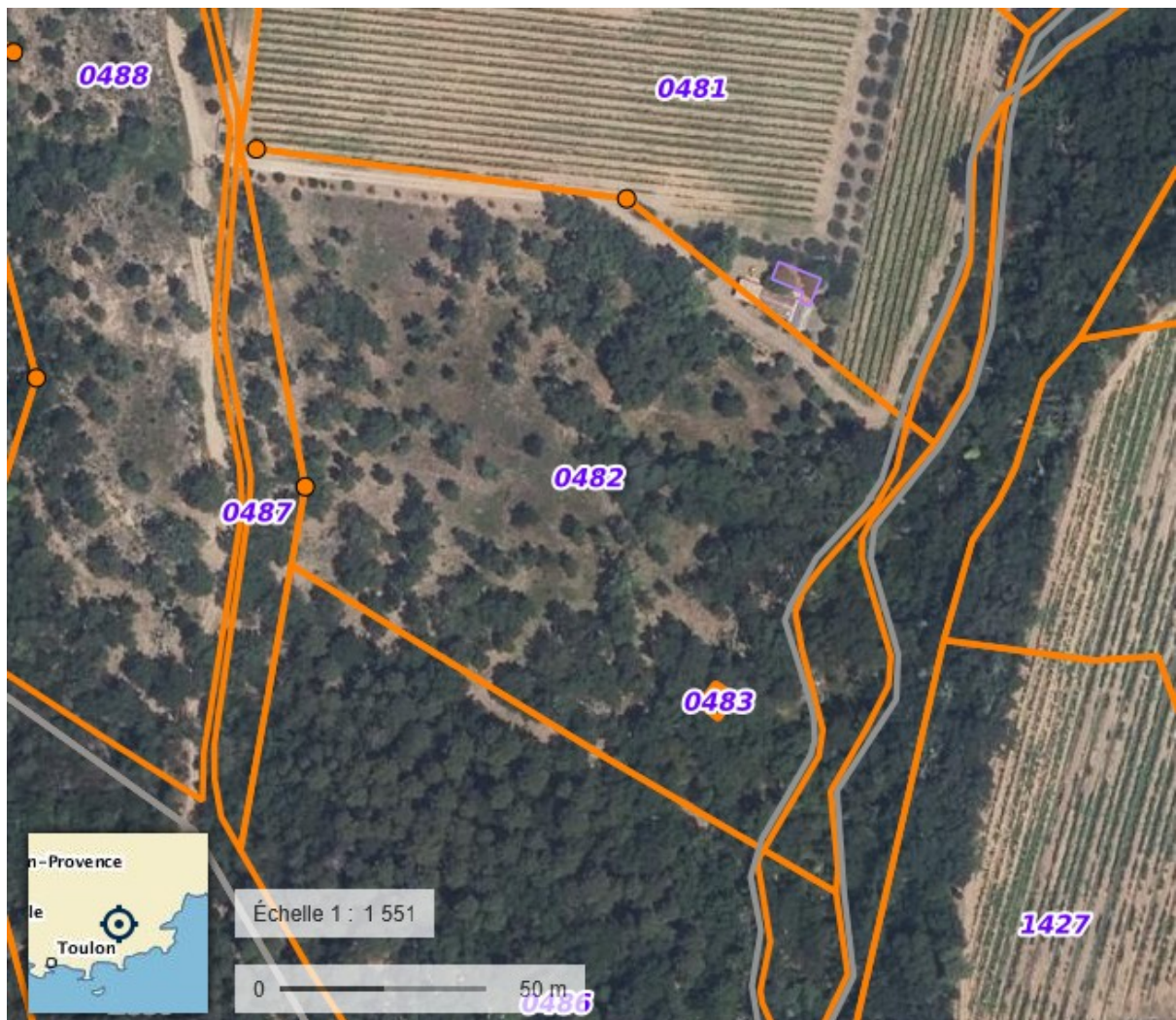
Le projet porte sur la parcelle OD482 qui présente une contenance totale de 17582 m² (1.75 ha, surface cadastrée). Le projet est directement lié à l'activité agricole du propriétaire. **Il porte sur le développement d'une oliveraie pour une surface culturale estimée à 8000 m².** La parcelle n'étant pas classée en appellation « Côte de Provence »,

Monsieur Quaranta souhaite plutôt développer ses surfaces d'oliviers, culture qu'il pratique par ailleurs sur le territoire communal. La parcelle mitoyenne (481) présente quelques rangées d'oliviers. Ce projet a également pour vocation de diversifier son activité.

Indirectement, le projet est susceptible de jouer un rôle en matière de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), car **la parcelle est intégrée à un ouvrage DFCI (Zone d'Appui Principal, Cadigne, D53).**



Carte 1 : Situation du projet



Carte 2 : Vue aérienne de la parcelle 482

2.4. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.4.1. Implications du projet vis-à-vis du patrimoine naturel

Le projet implique **un défrichement pour une surface estimée à 8000 m² soit 50 % environ de la parcelle**. Comme la demande de défrichement porte sur une zone de sensibilité « notable » pour la Tortue d'Hermann, un diagnostic est requis pour cette espèce protégée. La parcelle est située au sein de la Zone Naturelle d'Intérêt écologique Faunistique et Floristique de type 2 « Plaine des Maures ».

2.4.2. Statut général de la Tortue d'Hermann

La Tortue d'Hermann, unique tortue terrestre de France, se décline en deux sous espèces. *Testudo hermanni boettgeri* est propre aux Balkans et à la Grèce. L'espèce nominale, *Testudo hermanni hermanni*, la plus rare, est propre à la Méditerranée occidentale avec des populations isolées et précaires, en Italie, Sicile, Sardaigne, Corse, Baléares, Albères et Provence. **Le statut de conservation de la Tortue d'Hermann est particulièrement défavorable dans le Var, elle y est classée « En danger »** par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN). Ses habitats et populations sont de fait, en régression constante, du fait des nombreuses pressions qui s'exercent sur nos territoires.

La Tortue d'Hermann et ses habitats sont tous deux protégés par l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021. Il est à noter qu'en cas de destruction d'espèce et/ou d'habitat d'espèce protégée, les responsables des travaux (propriétaires et entrepreneurs) encourrent jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (loi du 8 août 2016, article L415-3 du code de l'environnement modifié par l'article 6 de la loi du 2 février 2023).

Dans le Var, la prise en compte de la Tortue d'Hermann et de ses habitats est orienté par une carte de sensibilité, localisant les zones à enjeux et des guides d'application et de mise en œuvre. **Le présent diagnostic vise à satisfaire les attentes prévues dans ces documents pour évaluer l'impact d'un projet sur cette espèce.**

3. État initial

3.1. METHODE

La réalisation d'une expertise Tortue d'Hermann dans ce cas de figure est normée par l'autorité environnementale (DREAL PACA). Elle implique :

- La détermination de la présence effective de l'espèce et une estimation des effectifs de tortues présents (fourchette estimée en fonction des résultats obtenus et des connaissances dans ce type de contexte) ;
- Une évaluation de la structure démographique de la population (évaluation plus ou moins précise en fonction du nombre d'individus contactés, mais permettant parfois d'apprécier si la population est vieillissante ou dynamique) ;
- Une évaluation de la qualité des habitats ;
- Une évaluation de la fonctionnalité du site et de son rôle vis-à-vis de la conservation de l'espèce.

Les conditions d'inventaire doivent offrir les meilleures possibilités de contact avec l'espèce, notamment un travail au printemps aux heures et conditions météorologiques les plus favorables à sa détection (début avril à mi-juin, généralement en matinée avec des températures à l'ombre comprises entre 17°C et 33 °C, absence de vent fort et de précipitations). Un temps de prospection à l'hectare minimal est requis en tenant compte des conditions de détectabilité (densité de la végétation). La durée de prospection est proportionnée à la surface du projet. Il doit être réparti équitablement sur la zone d'étude, néanmoins les micro-habitats favorisés de l'espèce (lisières, clairières, landes ouvertes) ne doivent pas être oubliés. Les habitats sont parcourus en tous sens tant que la pénétrabilité du milieu reste compatible avec la détection de l'espèce. La détection se fait le plus souvent à la vue et à l'ouïe. Un minimum de 4 passages à des dates échelonnées sur la période favorable et avec plusieurs jours d'écart sont nécessaires. Ceci permet de limiter les aléas liés aux déplacements cycliques des individus qui évoluent sur un domaine vital de plusieurs hectares.

La caractérisation des populations implique en cas de contact avec des individus à : les géolocaliser précisément, les mesurer, les sexer, estimer leur âge et enfin les reconnaître individuellement en cas de recapture (photographies, marquage temporaire).

L'évaluation de la qualité des habitats et de leurs fonctionnalités est appréciée à la fois sur la base des images aériennes et de leurs observations *in situ*. L'historique des incendies,

des usages passés et actuels, d'éléments contextuels propices à l'espèce (accès à l'eau ou à des sites de pontes par exemple) sont à prendre en compte.

Cette méthodologie permet, selon la densité de la végétation en place (déteclabilité), d'obtenir un taux élevé de détection en termes de présence/absence. L'absence totale de la zone est plus délicate à garantir en cas de faible densité, ce qui est fréquent. Une analyse à plusieurs échelles est donc proposée

La base de données publique SILENE, a été consultée afin d'évaluer la présence éventuelle d'espèces protégées sur le projet où ses alentours. Sur cette base, la situation du projet est évaluée, notamment pour les aspects de fonctionnalités écologiques. Les données produites lors de l'étude, sont reversées sur cette plateforme régionale et seront donc accessibles ultérieurement.

3.2. RESULTATS

3.2.1. Description générale de la zone

La zone d'étude porte sur une suberaie claire, régulièrement entretenue voire pâturée. Le sous-bois est entièrement herbacé et sans strate arbustive. La parcelle est largement dépourvue de buissons ou de tout autres abris de type tas de bois ou de branchages.

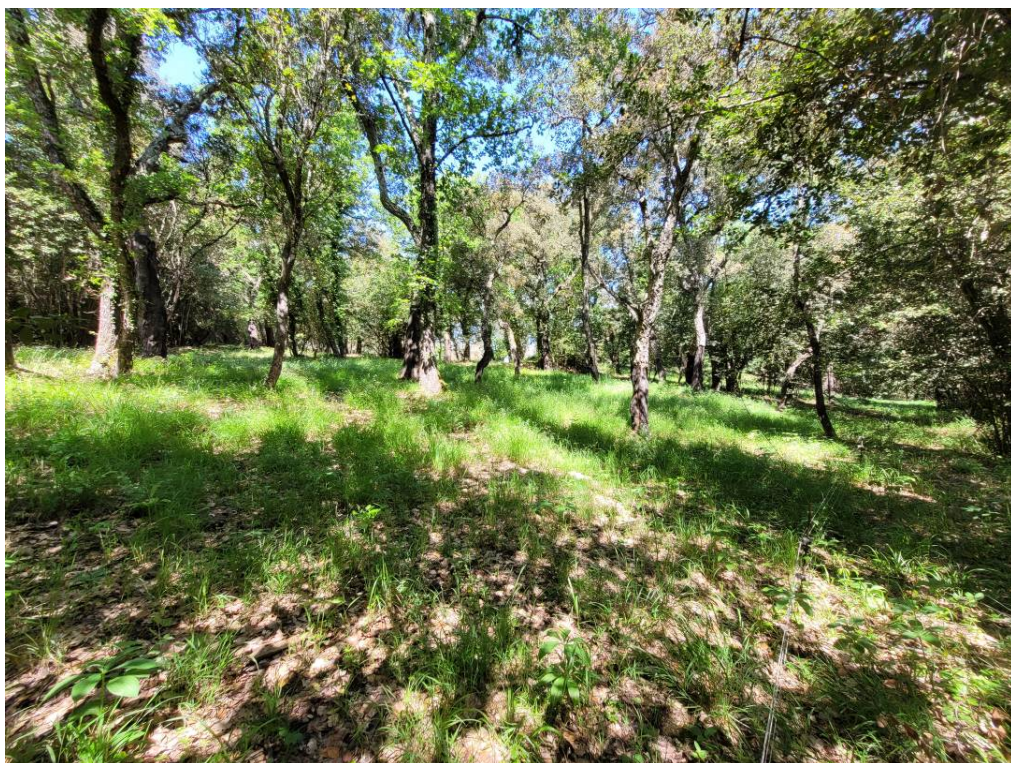
La parcelle est bordée à l'ouest par un cours d'eau de l'ubac des Maures, le Réal d'or (affluent de l'Aille). Elle est bordée au sud par une parcelle privée dont le boisement illustre l'aspect initial de la parcelle 482 (Suberaie et pinède de pins maritime, maquis haut et dense à éricacées en sous-bois). A l'ouest se situe une parcelle de forêt communale gérée dans le cadre de l'ouvrage DFCI. Au nord, une parcelle de vigne et un cabanon occupent la parcelle 481, qui appartient au même propriétaire.

On observe un gradient de type de végétation herbacée perpendiculairement au cours d'eau. La moitié est correspond plutôt à une suberaie mésophile. Le boisement est plus dense et la composition floristique présente des points communs avec la flore de la châtaigneraie. La moitié ouest est plus sèche, le boisement est moins dense et plusieurs chênes lièges sont dépérissants.

De par la nature du sous-bois, la déteclabilité de la Tortue d'Hermann est jugée très bonne sur la zone d'étude.



Vue du site (partie ouest)



Vue du site (secteur mésophile, partie est)

3.2.2. Statut de la Tortue d'Hermann sur un périmètre élargi

Le projet de défrichement est situé sur une vaste entité relevant d'une sensibilité notable pour la Tortue d'Hermann, et qui porte sur toute une partie du Bois des Plaines à Gonfaron. L'entité se prolonge également vers Les Mayons autour de la Fouquette. La présence de l'espèce n'est pas documentée aux abords immédiats de la parcelle. La situation de la parcelle, au pied d'un versant nord du Massif des Maures est moins favorable que certains versants mieux exposés. En outre, les boisements semi-ouverts situés en plaine et qui apparaissent plus favorables, sont débroussaillés de longue date dans le cadre de la DFCI, ce qui peut être une contrainte pour l'espèce. Les données préalables les plus proches sont situées à environ 900 m au nord. Des populations importantes sont connues au nord du Bois des Plaines et à proximité du village des Mayons (Croix David, La Savière) soit à partir d'un kilomètre de la parcelle.

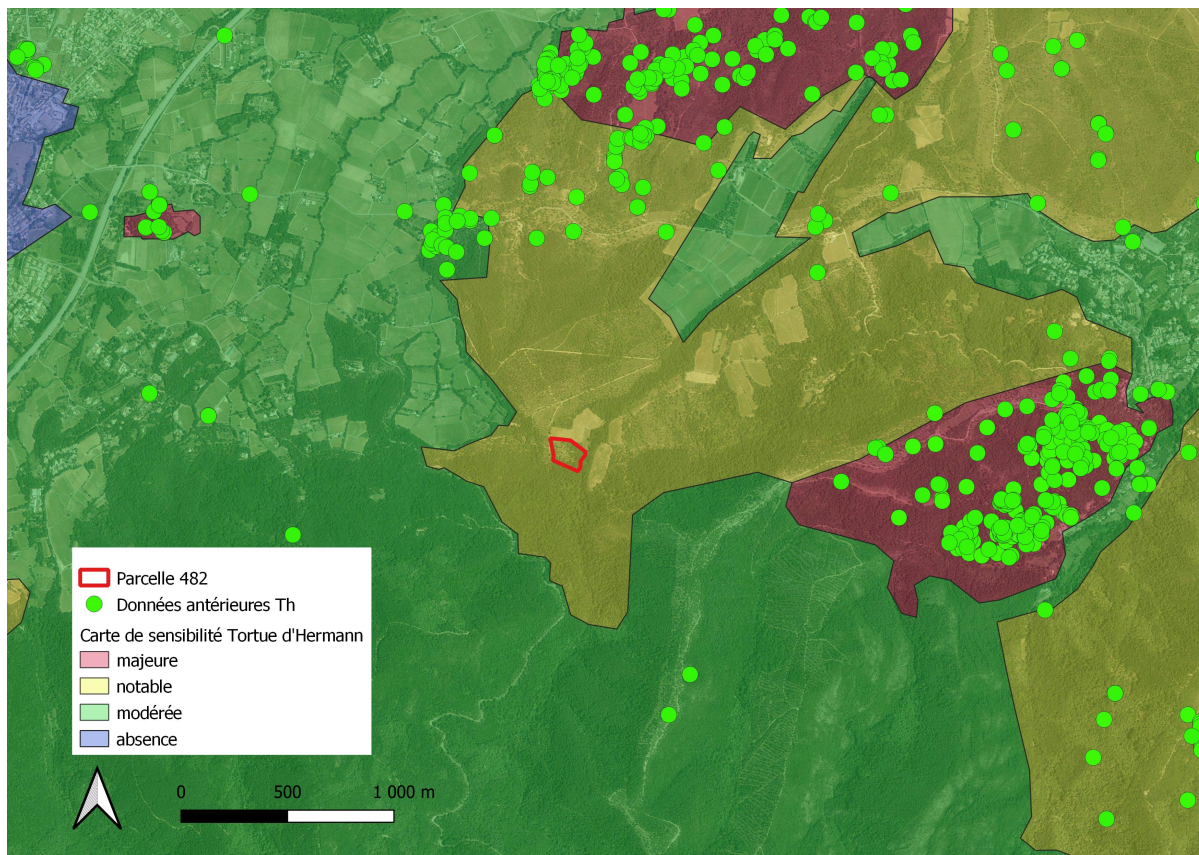
3.2.3. Statut de la Tortue d'Hermann sur le périmètre du projet

Les prospections de terrain ont été menées au printemps 2025, à travers 4 passages. Le taux de prospection est important (soit près de 3 heures par hectare). Ces prospections n'ont pas permis de contacter l'espèce que ce soit sur la parcelle ou sur ses abords accessibles et où des milieux plus propices sont présents. **Il n'y a pas de données antérieures ou récemment collectées sur la parcelle ou à proximité immédiate.**

Le propriétaire atteste n'avoir jamais observé l'espèce sur le site.

Tableau récapitulatif des résultats des prospections					TOTAL
Dates de passages	07/04/25	23/04/25	30/04/25	27/05/25	4 passages
Temps de prospection	1 h 15	1 h 15	1 h 15	1 h 15	5 h
Nombres de contacts Th	0	0	0	0	0 Th
Indices horaires Th/h	0	0	0	0	0 Th/h

La carte suivante précise la proximité avec les données antérieures et les connexions possibles.



Carte 3 : Localisation de la parcelle 482 et données Tortue d'Hermann antérieures

3.2.4. Evaluation de la qualité des habitats pour l'espèce

Historique des incendies

Selon la base de données PROMETHEE, il n'y a pas d'incendie documenté sur le site ou à proximité depuis 1958.

Usages anciens et actuels

La parcelle est boisée de longue date et ne paraît pas avoir été cultivée, du moins au siècle dernier. Initialement, la parcelle présentait un boisement dense comme on en observe à proximité. Comme elle a été intégrée à la Zone d'Appui Principal de l'ouvrage DFCI « Cadigne », d'importants travaux forestiers ont été menés par la Communauté de Communes « Cœur du Var ». Ces travaux ont porté sur une coupe des pins maritimes et un broyage du sous-bois. Depuis, la parcelle est fauchée annuellement, à l'automne, au tracteur, par le propriétaire. Elle a également été pâturée certaines années.

Accès à l'eau

Le cours d'eau mitoyen du Réal d'or s'écoule sur toute une partie de l'année et des vasques peuvent subsister çà et là en été.

Types d'habitats représentés

La parcelle présente l'habitat suivant : 45.2 – Suberaie mésophile à mésoxérophile.

Dynamique du milieu

La dynamique est contrainte par l'entretien de la parcelle mais tendrait vers l'établissement d'un sous-bois à base de maquis à éricacées et de cytise velue à proximité du cours d'eau, voire par l'introggression par des pins maritimes sur les zones ouvertes.

3.2.5. Evaluation de la fonctionnalité du site pour l'espèce

Echelle locale

L'entité locale boisée est théoriquement connectée aux populations connues. Il n'y a pas de barrières infranchissables qui limiteraient l'accès depuis ces populations. Les abords de la parcelle présentent des habitats favorables et fonctionnels, sans qu'une population ne soit documentée à ce jour. L'historique de la gestion DFCI et forestière (plantations d'eucalyptus en forêt communale) peuvent expliquer pour partie cette situation. En l'absence d'étude approfondie à une échelle plus large, il est difficile de conclure sur le statut local de l'espèce. De manière générale, les fonctionnalités au niveau local paraissent satisfaisantes avec la présence de cours d'eau, de milieux variés (boisés, semi-ouverts) et ce dans le contexte géologique de la Plaine des Maures qui est réputé pour cette espèce.

Echelle du projet

La parcelle ne présente pas les composantes essentielles au mode de vie de la Tortue d'Hermann, à savoir des buissons bas et couvrants ou des fourrés susceptibles de servir d'abris. La circulation d'individus reste possible, en particulier sur les bordures mais n'a pu être établie. Le passage de ces animaux est possible le long du cours d'eau où quelques ronciers sont présents.

Habitats de substitution

Il existe divers habitats favorables à proximité, en particulier sur la forêt communale.

Effets cumulatifs avec d'autres projets

Il existe un projet de coupure agricole au sud du Bois des Plaines et qui selon son développement pourrait affecter des surfaces d'habitats favorables et certaines fonctionnalités (échanges entre Plaine et Massif).

3.2.6. Autres enjeux écologiques constatés

La parcelle présente une flore riche et diversifiée. Deux plantes protégées ont été relevées sur la parcelle et sont confinées à la bordure du cours d'eau.

- **Laîche d'Hyères** *Carex olbiensis*
- **Lis martagon** *Lilium martagon*

La gestion pratiquée (fauche automnale) paraît favorable à ces espèces car elle limite la concurrence de la végétation et n'affecte pas leur reproduction.

Une autre plante remarquable (non protégée) a été observée en bordure du cours d'eau, la **Campanule carillon** *Campanula medium*. Cette espèce d'affinité montagnarde est très rare dans le Massif des Maures.



Campanule carillon *Campanula medium*

Le **Lézard ocellé** *Timon lepidus* a été contacté à proximité, à une centaine de mètre au nord. Il fréquente probablement la parcelle du fait de la présence de murets de pierres sèches à proximité. Le projet n'est pas de nature à affecter son habitat.

La **Cistude d'Europe** *Emys orbicularis* n'est pas documentée sur cette portion amont du Réal d'or et elle n'a pas été observée mais sa présence apparaît possible ou probable dans ce type de cours d'eau. Le projet n'est pas de nature à affecter son habitat mais au contraire pourrait permettre la disponibilité d'un site de ponte.

3.3. SYNTHÈSE SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

En l'état, la parcelle ne présente pas d'habitats fonctionnels pour la Tortue d'Hermann. L'absence d'abris, en particulier de fourrés ne permet pas la présence durable de cet animal sur la parcelle. Le passage d'individus reste néanmoins possible, en particulier sur les lisières. Les travaux forestiers réalisés dans le cadre de la DFCI et les entretiens ultérieurs limitent de fait la capacité d'accueil pour cette espèce. **La vocation DFCI de la parcelle reste une contrainte forte pour l'accueil de l'espèce sur la zone.**

Le projet porté par Monsieur Quaranta ne remet pas en cas fondamentalement l'état de conservation du site. En effet, le projet vise à préserver les secteurs à intérêt floristique et pouvant servir de corridor de déplacement pour la Tortue d'Hermann ou d'autres espèces. Le projet final limite fortement l'impact initial pressenti et porte sur environ 50 % de la parcelle. **Le développement d'une oliveraie présente un fort avantage pour la biodiversité, par rapport à un projet viticole puisqu'il permet le maintien d'une pelouse permanente.** Un verger de ce type permet d'offrir un habitat pour le Lézard ocellé et est susceptible de servir de site de ponte pour les Cistudes d'Europe et le cas échéant la Tortue d'Hermann.

Le déplacement d'individus restera possible le long du cours d'eau et sur certaines lisières.

4. Préconisations et mesures

4.1. MESURES POUR EVITER LES IMPACTS SUR LES INDIVIDUS

La parcelle est habituellement fauchée à l'automne soit octobre ou novembre. Bien que le risque d'interactions soit faible, le mois de novembre est plus indiqué, dès que les températures se mettent à chuter en journée à moins de 12°C environ. Une fois l'oliveraie mise en place, une fauche de début de printemps sera probablement nécessaire. Dans ce cas, une fauche réalisée au cours de la première quinzaine de mars, également à des températures basses (moins de 14°C par exemple), serait indiquée.

Le défrichement proprement dit implique l'abattage de plusieurs dizaines de chênes. Monsieur Quaranta envisage d'effectuer ce bucheronnage lui-même et progressivement. Les rémanents issus de cette coupe sont à éliminer et évacuer rapidement après le bucheronnage, donc au fur et à mesure de l'avancée de la coupe. Il ne devra en aucun cas subsister d'amas de résidus de coupe sur la parcelle, à l'approche du printemps (à partir de mi-mars au plus tard). Les amas de branchage peuvent en effet constituer des abris attractifs pour la Tortue d'Hermann, une fois celles-ci en activité. Ces rémanents peuvent être éliminés, au fur et à mesure, par brûlage ou broyage en période hivernale. L'objectif général de la préparation du terrain est de maintenir un terrain parfaitement dégagé et donc impropre pour cette espèce en termes de micro-habitats, au moment du dessouchage. Cette précaution apparaît nécessaire et suffisante pour éviter l'impact sur des individus en phase travaux.

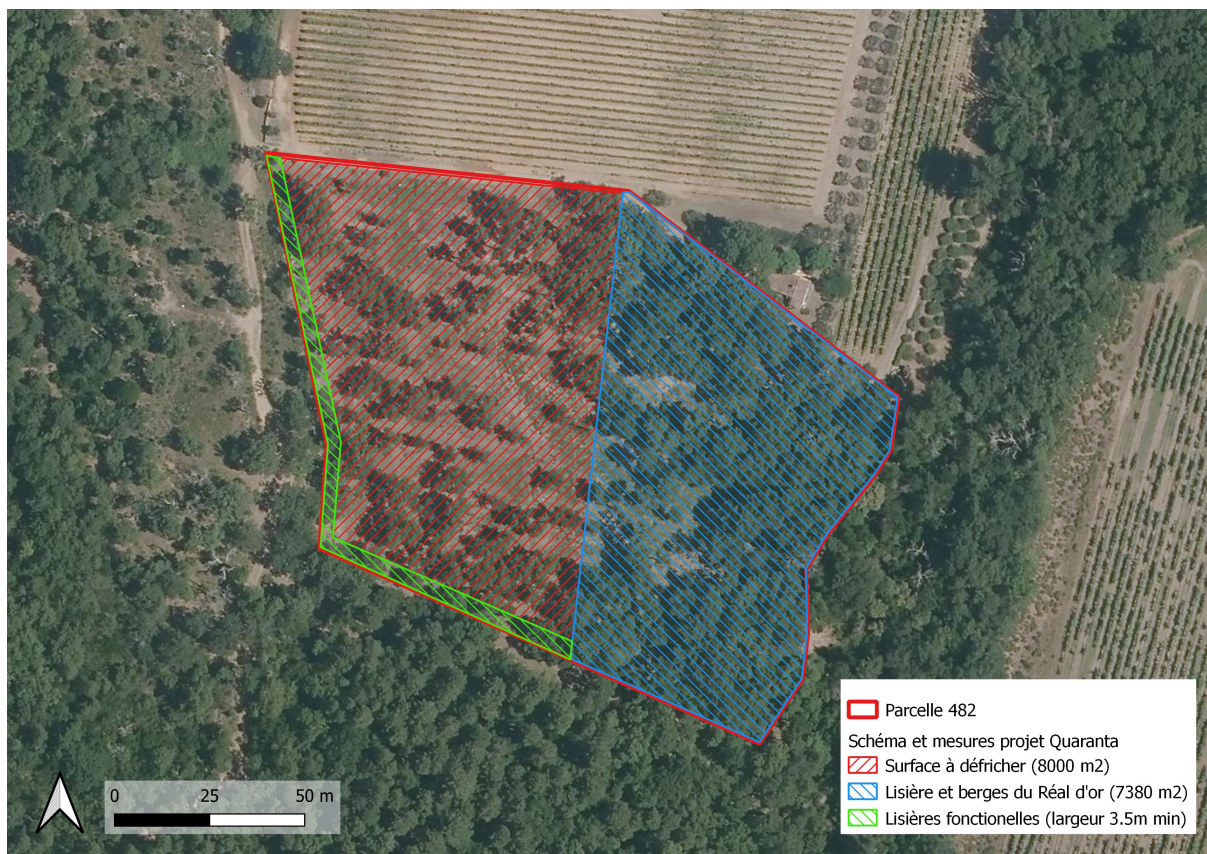
4.2. MESURES POUR PRESERVER LES HABITATS ET LEURS FONCTIONNALITES

Lisière de boisement en bordure du Réal d'Or

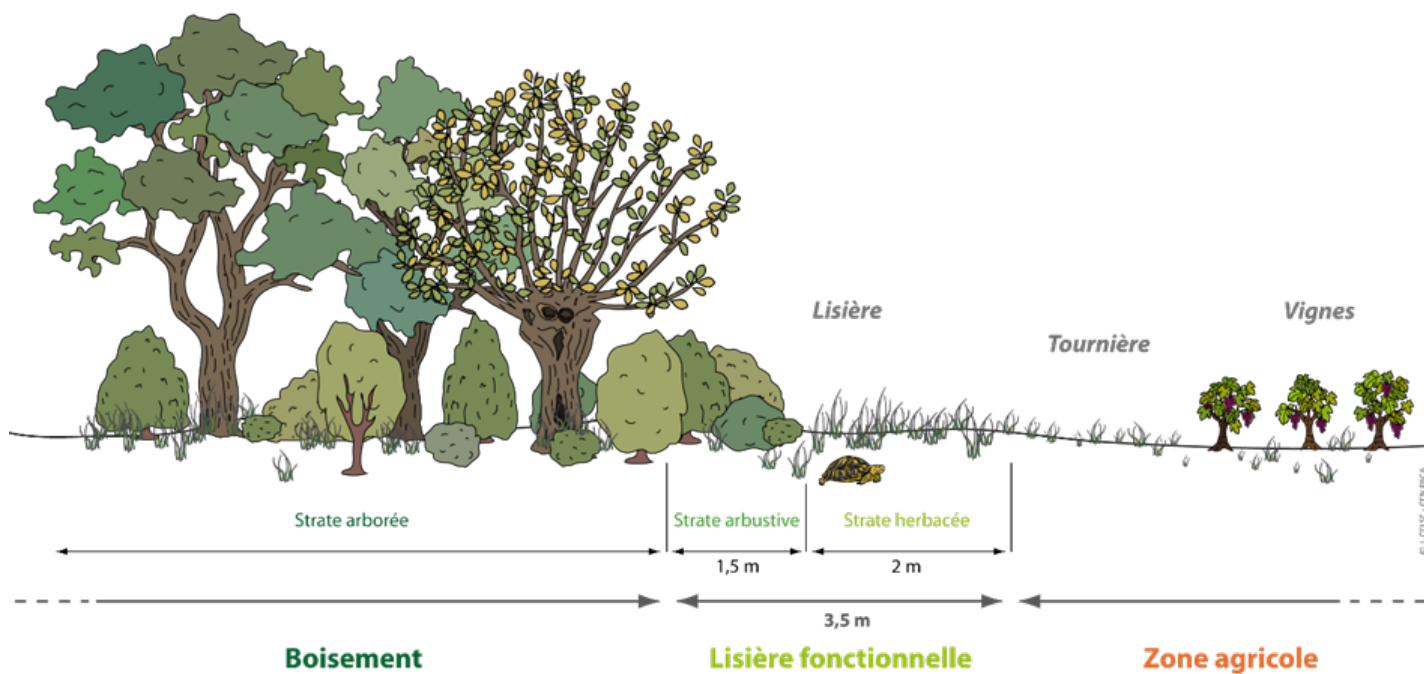
La partie évitée en bordure de ce cours d'eau présente une surface d'environ 7380 m², soit une largeur de 65 m en moyenne, par rapport à la berge. Comme la rive droite est également boisée, cette largeur est amplement adaptée au principe des lisières de boisement préconisées dans les itinéraires techniques agricoles. **C'est également un souhait du propriétaire de conserver ce boisement de qualité.** La présence de la strate arbustive est assurée au niveau de la berge, par divers fourrés rivulaires. La strate arborée et herbacée restera présente sur la majeure partie de cette partie évitée. **Le schéma final est donc relativement différent de celui présenté ci-après mais il remplira les mêmes objectifs.** Il est à noter qu'une partie de cette zone est concernée par les Obligations Légales de Débroussaillage relatives à la présence du cabanon sur la parcelle adjacente.

Lisières fonctionnelles en bordure de parcelle

Les lisières sud et ouest de la parcelle sont en contact avec des boisements existants. Il est donc possible d'y conserver également des lisières fonctionnelles. Pour ce faire, il conviendra de laisser des fourrés se développer sur une largeur d'environ 1.5m. Comme l'unité culturale sera plantée d'oliviers, la largeur périphérique sera de fait, supérieure aux 2m habituellement préconisée dans les itinéraires techniques agricoles (largeur totale de la lisière de 3.5m minimum soit ici une surface totale d'environ 580 m²). Monsieur Quaranta envisage un couvert herbacé au sein de l'oliveraie ce qui est parfaitement compatible avec le maintien des fonctionnalités écologiques mais aussi la vocation DFCI de la zone.



Carte 4 : Projet de défrichement sur la parcelle 482 et mesures associées



Coupe transversale d'une lisière de boisement gérée en faveur de l'espèce

(Source : J.CELSE – CEN PACA- PNATH)



Berge du Réal d'or (rive gauche)

5. Conclusion

Le projet est jugé peu impactant sur le plan de la biodiversité. L'absence de contacts avec l'espèce et de micro habitats favorables, limitent ici les enjeux associés à la Tortue d'Herman. Les secteurs à enjeux floristiques sont évités. Le projet d'implantation d'une oliveraie permettra de conserver des fonctionnalités en périphérie de la parcelle mais également sur une bonne partie de la surface. Comme la parcelle est incluse dans un ouvrage DFCI, la gestion ultérieure ne sera pas significativement différente et restera compatible avec cet autre enjeu. Les préconisations de base proposées (fauche automnale, éliminations des rémanents de coupe en période hivernal) sont de nature à réduire au maximum les possibilités d'interaction avec la Tortue d'Hermann, qui reste cependant modérées.